

# Viry rejette la nouvelle sortie autoroutière

## Le projet d'infrastructure, tel qu'envisagé, capote face à l'Assemblée communale. Au grand soulagement de Soral, la commune genevoise voisine.

Is n'ont pas vraiment dit non, mais cela signifie tout de même non. Le Conseil municipal de Viry, dans le Genevois français, a refusé le projet officiel de construction d'un échangeur autoroutier sur l'autoroute Blanche (A40) à la hauteur du chef-lieu de la commune, en lien avec un évitement de la partie basse du village qui aurait servi à relier le nouveau dispositif autoroutier à la route départementale 1206 (reliant Bellegarde à Douvaine via Saint-Julien et Annemasse).

«L'Assemblée s'est prononcée pour que le diffuseur autoroutier se fasse ailleurs et pour que l'évitement de Viry puisse se faire dans une variante courte, par l'est, épargnant autant que possible les terres agricoles, sans lien avec un échangeur», résume Claude Barbier, adjoint au maire délégué à la mobilité. Le vote s'est fait à une très confortable majorité, à plus de deux contre un. La commune pourrait accepter une sortie autoroutière, à condition qu'elle prenne place tout à l'ouest de son territoire, à la hauteur de l'actuel péage.

L'élu estime que ce vote correspond au programme politique sur lequel l'équipe actuelle a été élue il y a un peu plus d'un an. «Nous voulons une politique de mobilité cohérente avec Genève, qui mette en avant les transports publics, notamment en rouvrant la gare SNCF de Viry – fermée en 1995 – et en intégrant la ligne du pied du Salève dans le réseau Léman Express, ce qui implique de renforcer ses cadences, de rouvrir aussi la gare de Collonges-sous-Salève, et d'envisager sa mise à double voie.»

Pour sa part, le président de la Communauté de communes du Genevois – dont Viry fait partie – ne fait pas mystère de son appui au projet officiel, qu'il juge équilibré et multimodal. «Si Viry dit non, c'est mort», résume Pierre-Jean Crastes. La contre-proposition de la commune le laisse dubitatif. «Nous nous en remettons désormais aux maîtres d'ouvrage du projet (*ndlr: l'opérateur autoroutier ATMB et le département de la Haute-Savoie*) qui décideront s'ils analysent ce contre-projet qui avait été évalué comme peu opportun il y a encore quelques semaines», commente-t-il.

La posture de la commune, dont une participation financière était attendue, pourrait donc bien signer l'arrêt de mort du projet de double diffuseur – offrant tous les sens de circulation –, tel qu'il était envisagé jusqu'ici, c'est-à-dire débouchant sur la départementale 118 qui mène tout droit à la frontière suisse et au village genevois de Soral.

«Un tel échangeur, c'était la mort de Soral, réagit le maire de la commune, Raoul Florez. Ce refus est donc une bonne chose, mais cela ne veut pas forcément dire que le projet ne se fera pas.» Mais si le diffuseur incriminé était abandonné, ou se bâtissait ailleurs, la route d'évitement que Soral réclame à cor et à cri devient-elle moins urgente? «Non, réfute l'élu. La situation est déjà problématique, même sans ce projet autoroutier.»

Une ultime séance est justement prévue ce jeudi sur ce projet de contournement, pour lequel le parlement cantonal a voté en 2017 un crédit d'études. Selon nos informations, le projet sur la table reviendrait à une cinquantaine de millions de francs et se glisserait, en bonne partie sur sol français, entre Soral et le hameau de Crache (commune de Saint-Julien-en-Genevois).

Une telle liaison éveille toutefois des craintes, puisqu'elle serait susceptible de devenir une sorte de «Bardonnex bis», une nouvelle pénétrante irriguant le canton par Lully. Un argument que rejette Raoul Florez: «Cette pénétrante existe déjà et traverse Soral, relève-t-il. Nous demandons simplement qu'elle soit déplacée.» Publié: 28.04.2021, 17h03